

Mesure FEAMP : Aide à l'amélioration et au développement des sites aquacoles (installation, infrastructures) (art 51b)



Critères de sélection portant sur :	Thématique	Critère de sélection	Note possible		Note maxi possible		
sur le bénéficiaire	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Qualité du consortium (complétude des compétences ; qualité des compétences et du pilotage du projet) et de l'organisation du projet (calendrier, jalons...) ou du porteur de l'opération à conduire le projet (robustesse économique, compétence...)	0 5	Non Oui	5	5	
		L'opération permet l'augmentation de la production aquacole	0 10	Non Oui	10	40	
sur le projet	Impacts économiques sur les filières, le développement des marchés et la compétitivité des entreprises	L'opération permet d'améliorer la qualité des produits pour le consommateur : - amélioration de la traçabilité - amélioration de la qualité des produits - adhésion à un signe officiel de qualité (bio/AOP/GP/STG/Label Rouge)	0 15	Non Oui	15		
		L'opération permet d'améliorer la compétitivité ou la résilience des entreprises aquacoles ciblées - meilleure rentabilité économique (meilleure valeur ajoutée des produits et/ou réduction des charges de l'entreprise et/ou amélioration du rendement...) - moyens de lutte contre les prédateurs - diversification de l'activité (méthodes de vente, nouvelle activité...)	0 10	Non Oui	10		
		Le projet met en œuvre une technologie innovante reconnue (par un organisme scientifique ou centre technique de référence ou des bonnes pratiques) dont les effets positifs ont déjà été démontrés	0 5	Non Oui, le projet s'inscrit dans la continuité d'autre(s) projet(s) d'innovation	5		
		Impact sur l'emploi	L'opération permet l'implantation de nouvelles entreprises	0 15	Non Oui	15	15
sur le projet	Qualité environnementale	L'opération prend en compte les enjeux environnementaux, en abordant les thématiques suivantes : - intégration paysagère / conservation ou restauration des habitats - meilleure utilisation des ressources (gestion des ressources en eau, développement d'énergies renouvelables, efficacité énergétique...) - mise en place de pratiques vertueuses (gestion des rejets, déchets et effluents pris en compte, incitation à des pratiques culturelles vertueuses) - mise en place de mesures compensatoires par rapport aux impacts environnementaux de l'opération	0 8 15	Non Oui, une des thématiques citées est abordée Oui, au moins deux des thématiques citées sont abordées	15	15	
		Dimension collective	Le projet bénéficie à un grand nombre d'entreprises de la profession ciblée	0 5	Le projet bénéficie à < 2% des entreprises régionales du secteur ciblé Le projet bénéficie à ≥ 2% des entreprises régionales du secteur ciblé	5	5
		Cohérence du projet	Les modalités de mise en œuvre sont pertinentes (adéquation entre les objectifs et la méthodologie déployée, périmètre géographique pertinent...)	0 5	Non Oui	5	20
Les professionnels sont associés au projet : - projet à l'initiative des professionnels - intégration dans le partenariat - recueil de leurs besoins/attentes - prise en compte de leurs contraintes (ex. calendrier adapté) - efforts de communication auprès des professionnels	0 4 8		Non Oui, les professionnels sont associés Oui, les professionnels sont intégrés au partenariat qui porte le projet	8			
D'autres acteurs ou usagers sont associés au projet (gouvernance) = concertation initiée en amont du projet, pour désamorcer les conflits d'usage éventuels	0 5		Non Oui	5			
Le projet prévoit de valoriser un espace déjà aménagé ou abandonné : - valorisation d'un espace déjà aménagé et opérationnel (ex. développement d'aquaculture dans des zones d'éoliennes offshore) - réhabilitation d'une zone abandonnée (friche conchylicole) ou reconversion (zone portuaire, terrain militaire...)	0 2		Non Oui	2			
<b>TOTAL :</b>					<b>100</b>	<b>100</b>	

note éliminatoire < 30